

[Campagne déclarative de l'impôt sur le revenu](#)

La prochaine campagne de déclaration des revenus débute ce jeudi 7 avril 2022, jusqu'au 7 juin 2022.

La déclaration 2022 sur les revenus de 2021 s'effectue sur le site impots.gouv.fr

La déclaration en ligne est une **obligation** pour tous les contribuables depuis 2019. Toutefois, des exceptions existent pour ceux qui ne disposent pas d'un accès Internet ou ne savent pas l'utiliser. Si vous êtes dans ce cas, vous devrez remplir et déposer votre déclaration de revenus en version papier **avant le 19 mai 2022**.

Permanence

Dans le cadre de la prochaine campagne déclarative de l'impôt sur le revenu, une permanence en mairie va être organisée par la Direction des Finances publiques de l'Oise.

Celle-ci se tiendra le **mardi 3 mai de 14h à 16h30** et s'effectuera **uniquement sur rendez-vous**.

Pour solliciter un rendez-vous, vous devez faire la demande via le [formulaire de contact](#) en indiquant :

- Votre identité
- Votre numéro fiscal
- Le motif de votre rendez-vous

Pour toute information supplémentaire, contactez l'accueil de la Mairie au 01 39 37 44 00.

Publié le 05 avril 2022